

Documentation d’Affiliation au Collectif d’Art Ré-Visionnaire

Pour des raisons de simplification, l’utilisation exclusive du féminin indique que ce genre désigne à la fois les hommes et les femmes.

L’Association a pour but :

1. de promouvoir l’Art Ré-visionnaire, sa philosophie, ses valeurs spirituelles, écologiques et éthiques ;
2. d’infuser la société dans tous ses domaines par les valeurs que l’Art Ré-Visionnaire véhicule afin d’œuvrer à l’élévation de la conscience humaine et ainsi contribuer à la Transition Globale ;
3. de fonder un réseau d’interconnexion artistique interdisciplinaire mondial pour co-créer cette nouvelle société.

Prestations du Collectif d’Art Ré-Visionnaire

Pour atteindre ses objectifs, le Collectif propose notamment à ses Membres :

- de faire paraître les artistes (Membres actives seulement) affiliées sur son site internet afin de présenter leurs œuvres et leur démarche artistique ;
- la production d’une revue électronique gratuite ;
- l’opportunité de se réunir régulièrement afin d’échanger, partager des idées, s’associer dans des projets, se stimuler et collaborer. Les réunions peuvent se faire par corporation d’artistes, mais également de façon interdisciplinaire ;
- des activités variées sur certaines journées à thème seront proposées, telles que des workshops, méditations guidées suivies de création en groupe, et autres thèmes ;
- des formations artistiques ponctuelles ;
- la promotion des œuvres à travers des salons d’exposition, concerts, productions, éditions, et conférences ouvert à tous.

Description des catégories de Membres

Membres actives

Peuvent être Membres actives toutes les artistes intéressées à la réalisation des buts du Collectif d'Art Ré-Visionnaire, ayant au préalable lu, accepté en conscience et signé le Manifeste des Ré-Visionnaires, sur évaluation et acceptation du dossier de candidature par le Comité, selon les critères et Valeurs mentionnés dans le Manifeste. Les Membres actives signent également le règlement d'Autorisation de Publication.

Les Membres actives ont un droit de vote.

Membres « papillons »

Sont concernées par la catégorie Membres « papillons », toutes les Membres actives qui sont étudiantes, à l'AVS, à l'AI ou au chômage. La présentation d'une attestation est requise.

Les Membres « papillons » ont un droit de vote.

Membres sympathisantes

Peuvent être Membres sympathisantes toutes les personnes physiques intéressées à soutenir le Collectif dans ses buts. Il n'est pas demandé aux Membres sympathisantes d'être artiste, ni de signer le Manifeste.

Les Membres sympathisantes ont voix consultative.

Membres mécènes

Toutes les personnes physiques ou morales peuvent être Membres mécènes. Cette catégorie s'adresse à toute personne qui souhaite particulièrement soutenir le Collectif par une contribution financière. Il n'est pas demandé aux Membres mécènes d'être artiste, ni de signer le Manifeste.

Les Membres mécènes ont voix consultative.

Membres « inflorescences »

Peuvent être Membres « inflorescences » toutes les personnes morales, notamment autorités, institutions, associations et entreprises, qui s'engagent à soutenir les buts du Collectif.

La Membre « inflorescence » désigne une personne qui la représente dans l'Association.

Une seule personne physique peut participer aux activités de l'Association au nom de la Membre « inflorescence » ; libre à cette dernière de désigner au cas par cas un individu différent. Il n'est pas demandé aux « inflorescences » d'être artiste, ni de signer le Manifeste.

Les Membres « inflorescences » ont voix consultative.

Affiliation au Collectif d'Art Ré-Visionnaire

Pour les futurs Membres sympathisantes, mécènes et « inflorescences », merci de simplement remplir le formulaire d'inscription.

Dossier de candidature pour Membres actives et « papillons »

Si vous êtes artiste et vous reconnaissez dans les Valeurs du Manifeste Ré-Visionnaire et/ou souhaitez vous y conformer, vous pouvez devenir Membre active ou « papillon ». Veuillez en premier lieu lire, accepter en conscience et signer le Manifeste Ré-Visionnaire, puis l'envoyer avec votre formulaire d'inscription par e-mail à art-re-visionnaire@protonmail.com

Merci d'y joindre un dossier contenant :

1. une photo portrait de bonne qualité
2. une courte biographie (env. une demi page A4)
3. un descriptif de votre démarche artistique (env. une demi page A4)
4. une liste de vos expos, concerts, parutions, etc.
- 5a. pour des œuvres d'art plastique : des images en 300 dpi (en EPS ou JPG) et de bonne qualité (bonne exposition, nette : pas de flou ni d'image sombre)
- 5b. pour des œuvres musicales : un lien pour pouvoir écouter ou visionner
- 5c. pour des œuvres cinématographiques ou de théâtre : un lien pour visionner
- 5d. pour des œuvres littéraires : un résumé du livre suffisamment étoffé pour se faire une idée de l'œuvre
6. une adresse du site internet et réseaux sociaux où est présenté votre travail (si vous en avez)

Vous pouvez passer par la plateforme www.grosfichiers.com pour envoyer vos fichiers.

Les œuvres transmises à fin d'évaluation pour l'admission restent votre propriété.

Cotisations annuelles :

- Membre actif : 54.-
- Membre papillon (AVS/AI, Chômage, étudiant) : 33.-
- Membre sympathisant : 20.-
- Membre collectif : 100.-
- Membre mécène : 150.-

Toute donation pour soutenir le Collectif est précieuse et bienvenue.

Coordonnées bancaires : Banque Alternative Suisse S.A., Rue du Port-Franc 11, 1003 Lausanne
IBAN CH98 0839 0038 5442 1000 6